

TROUGALE Veronique
Horticulture
12300 Bouillae

FACTURE N°

44

M SAS VELES

n° TVA intracommunautaire

FROG 39435934

12110 AUBIN

n° TVA intracommunautaire

le 26/06

2025

EXACOMPTA

2 palmiers

TVA
10%

8,41

TOTAL
T.T.C

92,50

Veronique Trougale

RÈGLEMENT pour le

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).